

# CONCOURS DELABRE LUNETTES

## ÉDITION 2020

La DIXIÈME ÉDITION du CONCOURS DELABRE LUNETTES a été mouvementée, à l'image de beaucoup d'évènements de ce printemps.

Programmée pour une remise des prix le dimanche 15 mars à la MFR de Brioux sur Boutonne, la délibération, commencée la veille, samedi 14, a été stoppée net, rattrapée par le confinement.

Rappelons que ce concours, dont l'initiateur est DANIEL DELABRE, opticien lunetier Meilleur Ouvrier de France, est ouvert aux élèves des écoles d'optique françaises, toutes classes confondues.

Il s'agit de réaliser manuellement, entre octobre et mars, une monture de lunettes entière dont la face doit être en acétate de cellulose. La forme intérieure et les cotes des verres et du nez sont imposées.

187 inscriptions provenant de douze écoles ont été enregistrées, et 70 projets ont été présentés .

La difficulté du jury a encore été à la hauteur de la qualité des projets présentés. À part les six premières places, cela c'est joué dans un mouchoir de poche avec pléthore d'ex-aequo.

Les opticiens recherchant des jeunes diplômés capables de telles prouesses trouveront là un beau vivier de compétences !

Pas remise des prix donc, la délibération ayant été reportée.

Elle a pu avoir lieu, dans le respect des gestes barrières, le mercredi 20 mai, à huis clos, dans les locaux de la MAISON FAMILIALE RURALE de BRIOUX sur BOUTONNE, en Deux-Sèvres, partenaire de l'organisation du concours.

La MFR de Brioux, encore fermée aux élèves ce jour là, compte une section optique avec des formations BAC pro optique lunetterie, BTS opticien lunetier en alternance, ainsi qu'une LICENCE Professionnelle Métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie en collaboration avec l'Université de LA ROCHELLE.

Le jury, version covid 19, était composé de :

Daniel DELABRE, opticien-lunetier MOF, Jean-Luc et Catherine BERTHELOT, fabricants (Labotech), et Guy BEYER, opticien et administrateur à la MFR.

Les points sont attribués en fonction de sept critères :

Respect de la taille et de la forme imposée, respect de la largeur du nez imposée, régularité des épaisseurs (**les cotes sont mesurées au 1/10ème de mm...**), caractères techniques (validité de la conception, galbe, angle de chasse, ouverture des branches...), esthétique de la forme extérieure et des décors.

**Le palmarès 2020 est le suivant :**

Premier prix : **Sarah SLAVIC**, CCI Angers, victorieuse pour sa troisième participation.

Deuxième prix : **Ambre MAROLLEAU**, ESOO Angers,

Troisième prix, ex-aequo : **Antoine GEROT**, ESOO Angers, **Valentine SIPOLIS**, Fresnel Paris.

Le jury décerne ses félicitations à tous les élèves ayant présenté un projet pour la qualité de leurs réalisations,

**N'oublions pas, l'essentiel est de participer !**